

Question orale de Monsieur Ahmed Mouhssin, député Ecolo à Monsieur Rudi Vervoort, membre du Collège en charge de la politique de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire

Concerne : La formation du personnel des écoles spécialisés de la COCOF face aux situations d'élèves en crise

Monsieur le Ministre,

Nos établissements scolaires se doivent d'être des lieux sûrs pour nos enfants, tant sur le plan physique que psychologique. De par les besoins spécifiques des élèves qui y sont accompagnés, les écoles spécialisées doivent l'être d'autant plus.

En septembre, nous avons été informés d'un fait tragique par la presse. Mattis, un jeune enfant noir de 9 ans, scolarisé dans une école primaire spécialisée de Nalinnes (province du Hainaut), a été victime d'une technique de contention potentiellement létale, interdite dans de nombreux pays, par la police. Tout cela s'est déroulé sous les yeux de sa maman, au sein même de l'école où Mathis poursuit sa scolarité. Cette situation nous a profondément choqués. Juste avant l'intervention policière, Mathis avait semble-t-il déjà été maltraité et subi des insultes négrophobes. Pour aggraver la situation, une plainte a été déposée contre lui pour indiscipline et contre sa maman pour bashing d'un policier. Ce cas nous a profondément interpellés et scandalisés. Nous ne pouvons tolérer qu'un tel événement se reproduise dans notre pays. L'usage de la violence envers un enfant, surtout au sein d'une école spécialisée, est inacceptable.

Nous sommes conscients que le travail des éducateurs et du corps enseignant au sein des écoles spécialisées est particulièrement complexe. Concernant les écoles de la COCOF, nous savons qu'en plus des enseignants et des éducateurs, les élèves sont également encadrés par une équipe médicale, paramédicale (logopèdes, kinés, puéricultrices) et une équipe psychosociale (psychologues, assistantes sociales). Il nous semble essentiel de prévenir ce type d'incident au sein de nos écoles et de fournir au corps enseignant et aux éducateurs spécialisés toutes les ressources nécessaires pour gérer d'éventuels comportements difficiles d'élèves, tout en évitant toute mesure violente et traumatisante.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- Avez-vous eu connaissance d'incidents similaires au sein des écoles de la COCOF? Si oui, dans quels établissements?
- Quelles formations sont fournies aux enseignants, aux éducateurs spécialisés, ainsi qu'aux équipes psychosociales et paramédicales des écoles de la COCOF pour la

gestion des comportements difficiles? Des techniques pour l'immobilisation éventuelle des élèves y sont-elles enseignées?

- Comment les enseignants et les éducateurs spécialisés de la COCOF doivent-ils intervenir lorsqu'un élève est agité et présente un risque pour lui-même ou pour autrui? Dans quelles conditions les écoles peuvent-elles faire appel à la police?
- Une circulaire a-t-elle été envoyée au corps enseignant et éducatif des écoles de la COCOF sur ce sujet?
- Quelle est la nature de la collaboration entre les écoles de la COCOF et les forces de police ? Existe-t-il des directives ou des accords spécifiques pour assurer une intervention appropriée et respectueuse des élèves, en particulier dans les écoles spécialisées ?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin

Député Ecolo

